

## Séance du 02 avril 2019

*Note : ces extraits de séance ne reflètent pas l'entièreté des débats et des discussions menés au cours de la séance. Ces extraits sont une synthèse des principales décisions prises. La documentation qui a précédé les débats n'est pas reproduite dans ces extraits. Les questions liées à des personnes particulières n'y figurent également pas.*

PRÉSENTS : DAMIEN MAQUET, JOËLLE MOUTON, SÉBASTIEN STRADE, DOMINIQUE GALLEZ, BENOÎT WILTGEN, ELISA DURY ET MICHEL PICALAUSA.

EXCUSÉS : GILLES LAGUESSE, ROMAIN DEBLANDRE ET ANOUK COLBRANT

### SÉANCE OUVERTE À 19H30

- ✓ Nouveau siège social à partir du 15 avril : Boulevard de France, 9 (bâtiment A) à Braine-l'Alleud. Le nouveau contrat de location court jusqu'au 30 avril 2021 pour un coût mensuel de 1.512 € TTC (services inclus, hors consommables).  
Un nouveau siège social entraîne une modification des statuts dont l'approbation doit être soumise aux clubs lors de l'AG du 24 mai (quorum de présence des 2/3 obligatoire) avant la publication au Moniteur belge.
- ✓ Quatre jeunes ont réussi les tests internes et feront leur entrée au Centre de Formation des Espoirs Sportifs la saison prochaine (sous réserve de disponibilité de lits à l'internat) : Lucas Lesuisse (12 ans), Baptiste Rollin (13 ans), Arnaud Huberty (12 ans) et Karla Henry (14 ans).  
A signaler : un arrêt pour cause de fin d'études secondaires (Laurie Guilliams) et un transfert de Badminton Vlaanderen vers le CFES (Kirstin Boonen).
- ✓ Commande d'un nouveau véhicule (Kia Ceed) en leasing opérationnel pour le Secrétaire général. Coût mensuel du leasing : +/- 700 € (durée de 48 mois).
- ✓ Directeur administratif – Appel à candidatures : cinq candidats ont été conviés à un entretien. Deux candidates se verront proposer une offre dont l'échéance est fixée au 12 avril. Passé ce délai, à défaut d'un accord, la LFBB relancera un nouvel appel à candidatures.
- ✓ Fixation de l'ordre du jour de l'AG ordinaire du 24 mai 2019 :
  - a. Vérification de la formation de la délégation ;
  - b. Admission, démission ou radiation de membres effectifs et d'administrateurs ;
  - c. Mot du Président ;
  - d. Interpellations inscrites.
  - e. Approbation des modifications aux règlements et aux statuts ;
  - f. Présentation et élection des candidats au :
    - Conseil d'Administration (5 places vacantes)
    - Conseil d'Administration - Fonction de Président : 1 an de vice-présidence suivi d'un mandat de 4 ans pour la présidence (1 place vacante).
    - Comité d'appel (7 places vacantes)
  - g. Proclamation des résultats des championnats et remise des diplômes ;
  - h. Divers ;
- ✓ Approbation des différentes propositions de modifications des règlements soumises par les cellules compétitions, arbitrage et règlements.
  - Statuts (Quorum de présence des 2/3 imposé)
    - Changement du siège social
  - Disciplinaire
    - Mise à jour de numérotation

- Introduction d'une notification de recevabilité d'un appel
  - Organique
    - Prolongation de la période des prêts et transferts
  - Compétitions
    - Mise à jour consécutive à la réforme des formations arbitrales
    - Précision sur le nbre de joueurs et paires acceptés dans un tableau
    - Fixation de critères pour les regroupements de tableaux
    - Alignement avec les le règlement FBB
  - Arbitrage
    - Mise à jour consécutive à la réforme des formations arbitrales
  - Formations
    - Mise à jour consécutive à la réforme des formations arbitrales
    - Mise à jour de la formation des entraîneurs (Cf. nouveaux cahiers des charges)
  - Tarifification
    - Indexation automatique du point
    - Conversion des cotisations en points
  - Interclubs
    - Précision sur la comparaison d'indice de force entre joueurs de base et joueurs complémentaires
    - Ajout d'un critère minimum d'équipes inscrites pour l'organisation d'un top 12
    - Adaptation du cas particulier au top 12 qui ne comporte que 6 équipes par série
    - Précision sur le calcul de la moyenne des indices de force d'une série
    - Précision sur la notion de « dernière division »
    - Mention d'une date précise pour le début des rencontres du 2<sup>ème</sup> tour afin d'éviter toute confusion
    - Ajout d'un critère objectif pour accorder/refuser une remise pour cause de mauvaises conditions météorologiques
- ✓ Approbation d'un règlement et d'une échelle de sanctions pour les clubs qui n'affilient pas tous leurs membres. Les constats devront avoir lieu durant une même saison pour appliquer le cumul des sanctions.

Défaut d'affiliation	1 <sup>er</sup> constat	2 <sup>nd</sup> constat	3 <sup>ème</sup> constat
De 1 à 10 membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avertissement</li> <li>• Mise en ordre endéans les 20 jours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amende (25 pts/membre non affilié)</li> <li>• Mise en ordre endéans les 10 jours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amende (25 pts supplémentaires/membre non affilié)</li> <li>• Mise en ordre endéans les 10 jours</li> </ul>
+ de 10 membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amende (25 pts/membre non affilié)</li> <li>• Mise en ordre endéans les 10 jours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amende (25 pts supplémentaires/membre non affilié)</li> <li>• Mise en ordre endéans les 10 jours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amende (25 pts supplémentaires/membre non affilié)</li> <li>• Mise en ordre endéans les 10 jours</li> </ul>